



GROUPE DES MINISTRES DES TRANSPORTS DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE

RENCONTRE DE HAUT NIVEAU

Madrid, 25 juin 2002

CONCLUSIONS

Les représentants de haut niveau des Ministres en charge des transports des pays de la Méditerranée Occidentale et de la Direction générale de l'Énergie et des Transports de la Commission européenne,

- M. Yahia Nazef, Secrétaire général du Ministère des Transports de l'Algérie,
- M. Adolfo Menéndez-Menéndez, Sous-secrétaire du Ministerio de Fomento de l'Espagne,
- Mme. Marie-Dominique de Veyrinas, Directrice adjointe de la DAEI, au Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, de la France,
- M. Mohammed Margaoui, Secrétaire général du Ministère du Transport et de la Marine Marchande du Maroc,
- M. Jorge Jacob, Directeur général des Transports Terrestres du Ministério das Obras Públicas, Transportes e Habitação du Portugal,
- M. Salem Miladi, Directeur général de la Planification et des Etudes du Ministère du Transport de la Tunisie,
- M. Fernando de Esteban, Directeur général adjoint de la Direction générale de l'Énergie et des Transports de la Commission européenne,

REUNIS à Madrid, le 25 juin 2002,

- Considérant le relevé de conclusions de la Troisième Rencontre des Ministres à Madrid, en janvier 1997,
- Vu le rapport sur l'état d'avancement des travaux du GTMO, présenté par le groupe d'experts,
- Compte tenu de l'état d'avancement de la coopération régionale euro-méditerranéenne en matière de transports, impulsée par l'Union européenne,

CONFIRMENT l'utilité du Groupe des Ministres des Transports de la Méditerranée Occidentale (GTMO) comme cadre pour faire avancer la coopération dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale et contribuer au Partenariat euro-méditerranéen.

À propos des domaines prioritaires et des lignes d'action pour la coopération en Méditerranée Occidentale

IDENTIFIENT, comme domaines prioritaires pour la coopération en Méditerranée Occidentale, les suivants :

- La définition et le développement d'un réseau multimodal de transport en Méditerranée Occidentale, qui mette l'accent sur l'interconnexion avec les Réseaux Trans-Européens et avec les réseaux des pays voisins.
- La recherche de modes de financement avantageux des infrastructures auprès des partenaires financiers.

- La facilitation des échanges et des transports, en mettant l'accent sur l'ensemble de la chaîne de transport.
- La mise à niveau des entreprises impliquées dans le transport, dans la perspective de la mise en place de la zone de libre échange.
- La mise en place d'une banque de données et de méthodes permettant l'identification régulière des priorités dans la Méditerranée Occidentale.
- Le développement de la recherche en matière de transports dans la Méditerranée Occidentale et la participation des pays maghrébins aux programmes communautaires de recherche.

CONFIRMENT,

Sur la proposition d'un réseau multimodal de transport :

- L'intérêt du projet DESTIN, qui constitue un cadre approprié de coopération pour donner suite aux travaux du GTMO de définition et d'évaluation d'un réseau multimodal de transport en Méditerranée Occidentale, tout en impliquant des organisations des pays du GTMO, en coordination avec le Projet Euromed Transports.

DECIDENT,

Sur le financement des infrastructures de transport :

- De promouvoir la recherche, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen :
 - de formules permettant de disposer d'aides non remboursables visant à financer la préparation des projets d'investissement nécessaires pour le développement du réseau d'infrastructures de transport dans le Maghreb,
 - de mesures visant à faciliter l'accès des pays maghrébins au financement des bailleurs de fonds, et en particulier de la Banque européenne d'investissement, dans des conditions avantageuses, notamment la bonification d'intérêts, et
 - de possibilités de participation du secteur privé au financement et à l'exploitation des infrastructures de transport dans le cadre de partenariat avec le secteur public.

Sur la facilitation des échanges et des transports :

- De soutenir les travaux qui sont prévus dans le cadre du réseau thématique REG-MED, destiné à l'identification des obstacles du type réglementaire qui existent dans la Méditerranée et à proposer des mesures pour leur réduction ou leur élimination.
- De reprendre la discussion sur le projet visant à harmoniser les systèmes de navigation aérienne en Méditerranée Occidentale en utilisant EGNOS, et en veillant à la promotion dans la région méditerranéenne du projet de navigation par satellite GALILEO.
- De soutenir la promotion du transport maritime en Méditerranée.

Sur la mise à niveau des entreprises impliquées dans le transport :

- D'encourager une analyse comparative de l'organisation des professions du transport dans les pays du GTMO dans le but de mettre à niveau le secteur privé au Maghreb intervenant dans la chaîne de transport et la prestation de services logistiques.

Sur l'amélioration des données de base pour les transports :

- De poursuivre le recueil, l'actualisation et l'amélioration des données de base sur les transports et la mise en place de méthodologies spécifiques visant à faciliter l'identification régulière des priorités en Méditerranée Occidentale, sur la base des travaux du CETMO et en profitant des activités développées dans le cadre du programme MEDSTAT.

Sur la recherche & développement en matière des transports:

- De promouvoir la mise en réseau des activités de recherche conduites au niveau national ou régional, ainsi que l'identification des thèmes prioritaires communs en matière de recherche et la participation des pays maghrébins aux programmes de RDT communautaires.

INCITENT la Commission européenne à collaborer avec le GTMO en tant que structure sous-régionale pour la Méditerranée et à participer au financement des activités qui seront proposées au niveau sous-régional par le GTMO.

**À propos des initiatives impulsées par la Commission européenne
dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen**

APPORTENT leur soutien au Projet Euromed Transports et invitent la Commission européenne à mettre tout en oeuvre pour le démarrage rapide du Projet et pour la présentation de résultats tangibles dès que possible.

EXPRIMENT leur satisfaction à la création au sein de la BEI du mécanisme d'investissement pour la région méditerranéenne et souhaitent la mise en place au niveau régional, dans les meilleurs délais, des deux représentations de la BEI décidées dans le cadre de ce mécanisme.

SOUHAITENT que la Commission européenne associe le GTMO, à travers son secrétariat, à la direction et au suivi des contrats du Projet Euromed Transports, vu que la coopération sous-régionale a été reconnue comme nécessaire au développement du Partenariat euro-méditerranéen par le Conseil Transports de l'UE de mars 2002.

PROPOSENT comme objet de discussion lors du Troisième Forum Euro-méditerranéen des Transports,

Sur les infrastructures :

- D'entamer d'ores et déjà la recherche d'accords avec la Commission européenne et la BEI :
 - pour disposer, dès le court terme, d'aides non remboursables visant à financer la préparation de projets d'investissement dans les pays partenaires et
 - pour le financement avantageux des infrastructures dans la région méditerranéenne auprès des partenaires financiers.

Sur le transport maritime :

- De faire en sorte que les questions de la sécurité des transports maritimes et de la protection de l'environnement soient abordées dans le cadre du Projet Euromed Transports.

Sur la navigation par satellite :

- D'approfondir la discussion du projet qui devrait être présenté lors du Troisième Forum Euro-méditerranéen des Transports, y compris son financement.

Sur la recherche & développement :

- De demander à la Commission européenne que le 6e Programme Cadre prenne en considération les thèmes prioritaires en matière de recherche et développement technologique en Méditerranée et facilite la participation des pays Partenaires méditerranéens.
- De réorienter le mandat du groupe de travail du Forum « Recherche & Développement » afin qu'il puisse constituer lui-même une activité de recherche sous le schéma ERA-NET du 6e Programme Cadre.

RAPPELLENT à la Commission européenne que le Plan d'action régional résultant du Projet Euromed Transports ne sera effectif que si l'on dispose de fonds MEDA suffisants pour favoriser ensuite son implantation et son développement.

À propos de l'organisation du GTMO

APPROUVENT les principes suivants pour l'organisation et le fonctionnement du GTMO :

- Les membres du GTMO sont les Ministres en charge des transports de la Méditerranée Occidentale ou leurs représentants, et la Direction générale de l'Energie et des Transports de la Commission européenne.
- Le GTMO aura une Présidence, qui sera assurée par un des membres du Groupe et aura un caractère tournant.
- Un groupe d'experts, dans lequel tous les membres du GTMO seront représentés, sera chargé de :
 - Proposer les priorités de la coopération en matière des transports dans la Méditerranée Occidentale et promouvoir le développement d'initiatives destinées à les aborder.
 - Assurer le suivi des travaux d'intérêt pour les transports développés et impulsés dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne et veiller à ce que les priorités sous-régionales des pays représentés au GTMO soient prises en considération.
 - Présenter aux membres du GTMO, comme résultat des activités précédentes, un rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux pour aborder les priorités en matière de transports dans la Méditerranée Occidentale.

La Présidence du GTMO assurera en même temps la Présidence du groupe d'experts.

- Le Secrétariat technique du GTMO sera assuré par le CETMO.
- Les membres du GTMO se réuniront au moins une fois tous les deux ans afin de faire le point de la coopération en Méditerranée Occidentale, de réviser ses priorités et de transmettre la Présidence. La rencontre des membres du GTMO sera accueillie par le membre assurant la Présidence.

A propos du Protocole de Coopération dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale

APPROUVENT la version provisoire du *Protocole de Coopération*, rédigé sur la base des conclusions antérieures et qui figure en annexe.

CHARGENT le Ministère espagnol de faire circuler parmi les membres du GTMO ledit *Protocole de Coopération*, afin qu'il soit éventuellement amendé et puis signé par les Ministres et par la Commissaire pour les transports de la Commission européenne.

DÉCIDENT D'UN COMMUN ACCORD que la Présidence du GTMO passe de l'Espagne à la Tunisie à partir du moment où ledit *Protocole de coopération* aura été signé par tous les membres.